

SPPTU

Syndicat des professeurs et des professeurs de la Te...

4750, avenue Henri-Julien, Montréal H2T 3E4
455 rue de l'Église, C.P. 4800, Québec, G1K 9H5

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE LE 30 AVRIL 2002

Présences

Saliah Amadou	Lecomte Yves
Basque Josianne	Lescop Jean-Yves
Couture Marc	Poirier Mario
Dupuis Alain	Sénécal Michel
Dussault Huguette	Tremblay Diane-Gabrielle
Henri France	Vallières Evelynne
Ikome Otto	Wilson Kevin
Laramée Alain	
Lavigne Gilles	Vézina Pierre
Bourdages Louise	
Deschênes André-Jacques	
Gagné Pierre	
Gagnon France	Absences motivées
Groleau Yves	Bergeron Claude
Jean Yves	Demers Louis
Robichaud Denis	Légaré Réjean
Sauvé Louise	Martin Noël
Umbriaco Michel	Villardier Louis

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
 2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales spéciales du 13 septembre 2001, du 10 décembre 2001, du 24 janvier 2002, du 27 février 2002 et de l'assemblée générale régulière du 30 avril 2001.
 3. Affaires découlant des procès-verbaux
 4. Rapport du président
 5. Rapport des comités des griefs et du comité ad hoc sur le stockage, la sécurité et la confidentialité de l'information et des données numérisées reçues, transmises ou conservées par les professeures et les professeurs
 6. Rapport du trésorier
 - 6.1 Comité de vérification 2002-2001 et 2002-2002.
 - 6.2 États financiers 2002-2001
 - 6.3 États financiers 2001-2002.
 7. Varia
-

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
Lecture est faite de l'ordre du jour. Alain Laramée en propose l'adoption et Yves Jean appuie. Adopté à l'unanimité.
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées générales spéciales du 13 septembre 2001, du 10 décembre 2001, du 24 janvier 2002, du 27 février 2002 et de l'assemblée générale régulière du 30 avril 2001.
 - Après lecture du procès-verbal du 30 avril 2001, Michel Umbriaco propose l'adoption et Josianne Basque appuie. Adopté à l'unanimité.
 - Après lecture du procès-verbal du 13 septembre 2001, Pierre Robichaud propose l'adoption et Yves Jean appuie. Adopté à l'unanimité.
 - Après lecture du procès-verbal du 10 décembre 2001, une correction est apportée au point 3.2 : changer Hubert Wallot pour J.Y. Lescop. André-Jacques Deschênes propose son adoption tel qu'amendé. D. Robichaud appuie. Adopté à l'unanimité.
 - Après lecture du procès-verbal du 24 janvier 2002, deux corrections sont apportées. Le nom de A.J. Deschênes, inscrit deux fois, est enlevé une fois et FCFP est remplacé par SCFP. Yves Groleau propose l'adoption et H. Dussault appuie. Adopté à l'unanimité tel que modifié.
 - Après lecture du procès-verbal du 27 février 2002, J.Y. Lescop propose son adoption et Y. Groleau appuie. Adopté à l'unanimité
3. Affaires découlant des procès-verbaux
Ces points seront présentés dans les rapports des comités.
4. Rapport du président
Gilles Lavigne fait un rapport verbal détaillé de l'année qui vient de s'écouler. Il débute en disant que ce fut une année surprise : 9 réunions du comité exécutif, 5 assemblées générales et 9 réunions du groupe tactique. L'année avait pourtant bien débuté avec la signature de la convention collective et l'accord sur la clause remorque. Mais c'était sans prévoir la survenue d'un drame que le président découpe en 5 actes.
 - a) Le déficit appréhendé avec un plan de redressement refusé par les professeurs le 10 décembre 2001.
 - b) Le rapprochement avec l'UQAM qui fut appris le 19 janvier 2002 par hasard, alors que les discussions avaient été entamées en novembre 2001.
 - c) La rencontre du 21 janvier 2002 avec madame Marrec durant laquelle elle a dit: « vous me faites confiance ou je démissionne », et la tenue de l'assemblée générale spéciale du 24 janvier 2002.
 - d) Le 19 février, refus de renouveler le contrat du professeur Michel Umbriaco.

- e) Le 27 février 2002, tenue d'une assemblée générale spéciale durant laquelle une déclaration de non-confiance est votée.

Il y a par la suite une série d'événements qui se sont produits : mise en place des comités de travail et de stratégie ; rencontre de membres de l'exécutif avec le recteur Roch Denis; rencontre de Gilbert Paquette avec le ministre; rencontre des professeurs avec le recteur Roch Denis; dépôt par Yves Jean lors du CA du 8 mars, d'un projet de résolution; rencontre le 30 avril avec Louise Bertrand.

D'autres actions sont prévues durant les prochaines semaines ou prochains mois. Ainsi une critique du plan de marketing sera publiée cette semaine alors que sera abordée incessamment une définition quantitative de la tâche insuffisamment définie dans la convention collective. Enfin, on attend une lettre de la directrice générale dans laquelle sera défini le comité stratégique.

Suite à une période de questions, Huguette Dussault propose une vote de félicitations au président et à l'exécutif du syndicat. Alain Laramée appuie. Adopté à l'unanimité.

5. Rapport des comités

5.1 Comité des griefs

Ce comité est composé de Alain Laramée et de Mario Poirier. Alain Laramée en fait rapport. Il rappelle en premier que le comité se constitue lorsqu'il y a matière à grief. Cette année, deux griefs ont été retenus, et dans l'un de ces griefs, on a du consulter les services de la FQPPU. Dans le premier grief concernant le renouvellement de contrat d'un professeur, il y a deux motifs invoqués. Le premier est individuel et concerne le non-renouvellement de contrat alors que le deuxième est syndical soit le non-respect des instances basées sur la collégialité. On réfléchit actuellement sur le choix de l'arbitre pour le volet syndical alors qu'on attend la réponse de la partie patronale pour le volet individuel. Le deuxième grief concerne une décision de la DER.

5.2 Le comité ad hoc

Jean-Yves Lescop fait rapport. Mario Poirier et Jean-Yves Lescop ont participé à 4 réunions afin de normaliser la **confidentialité des courriels**. Le comité a aussi consulté les politiques de l'UQAM et de l'UQAR, la Charte des droits et libertés, etc. En octobre 1999, une politique avait déjà été adoptée qui balisait la consultation des dossiers. Le comité a travaillé sur un projet de lettre d'entente dans laquelle la Télud s'engage à prendre les moyens d'assurer la confidentialité. Il y a trois semaines, la direction a consulté monsieur LeGallais et lui a demandé d'émettre un avis juridique pour le 30 avril. On attend cet avis.

5.3 Comité des relations de travail

Aucune réunion du comité n'a eu lieu.

6. Rapport du trésorier

6.1 Comité de vérification 2000-2001 et 2001-2002.
Michel Umbriaco présente la lettre des vérificateurs qui concernent les deux années antérieures (2000-2001; 2001-2002).

6.2 États financiers 2000-2001
Il présente en détails les états financiers 2000-2001 qui connaissent un déficit.

6.3 États financiers 2001-2002.

Il présente ensuite les états financiers de l'année 2001-2002 qui présentent un excédent.

Le comité de trésorerie est composé de Pierre Vézina et de Yves Groleau. Suite aux explications Alain Laramée suggère au comité de trésorerie

qu'un pourcentage de placement non garanti soit fixé afin de limiter les risques.

6.4 Prévisions budgétaires 2002-2003
Michel Umbrico présente les prévisions budgétaires 2002-2003.

Il propose l'adoption des états financiers 2000-2001, l'adoption des états financiers 2001-2002 ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2002-2003, appuyé par Pierre Vézina. Adopté à l'unanimité.

7 Varia

Jean-Yves Lescop demande au président si des démarches ont été entreprises auprès de l'exécutif syndical de l'UQAM. Gilles Lavigne répond qu'une rencontre est prévue durant la semaine présente.

Huguette Dussault se demande si les tuteurs sont informés des négociations actuelles. Ils sont prévenus selon Gilles Lavigne mais on est sans nouvelle d'eux depuis quelque temps. Durant la semaine passée, le syndicat des tuteurs a fait son premier dépôt de convention collective.

8. Fin de l'assemblée
L'assemblée est levée à 15,10 heures.

Yves Lecomte
secrétaire

SM
Autre d'attente # 7 : la Techop se doit mettre
en œuvre pour assurer la confidentialité des
affaires des professeurs.